

Subventions à des associations de quartiers et diverses - Deuxième répartition pour 2002

M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur : Sur proposition de la Commission Vie Associative, il est demandé au Conseil Municipal de procéder aux attributions de subventions suivantes :

Associations	Rappel 2001	Proposition de la Commission
APIM	3 048,98 €	3 000 €
Commune Libre de Saint-Ferjeux	1 219,59 €	3 400 €
La Passerelle	3 811,23 €	3 000 €
La Ligue des Droits de l'Homme	762,25 €	760 €
MRAP	1 067,14 €	1 100 €
SOS Racisme	762,25 €	760 €
Antidote et Compagnie	0,00 €	500 €
Bouge-toi	0,00 €	750 €
GRAPPM. ARSA	0,00 €	300 €
ADIF	304,90 €	300 €
Anciens Combattants Français Musulmans	228,67 €	250 €
Fédération Nationale Combattants de moins de 20 ans	0,00 €	150 €
OR.GE.CO.	0,00 €	1 500 €
TOTAL GENERAL		15 770 €

La dépense totale, soit 15 770 € est à prélever sur l'imputation 92.025/6574 code service 41070, qu'il convient d'abonder par un virement de crédit de 1 800 € depuis l'imputation 92.025/6236 code service 41070.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Vie Associative, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2002.